



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

collèges

Question écrite n° 26812

## Texte de la question

M. Jean Tiberi souhaite connaître le sentiment du Gouvernement sur une réorganisation du collège unique qui ouvrirait la voie à une vraie diversification des parcours dès l'âge de quatorze ans. Il demande à M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche dans quels délais cette réorganisation pourrait voir le jour.

## Texte de la réponse

La diversité des publics scolarisés en collège ainsi que la nécessaire réduction des sorties du système éducatif sans qualification imposent la mise en place de solutions diversifiées susceptibles d'intéresser, motiver ou aider les élèves dans leurs parcours scolaire, comme le prévoient le décret de mai 1996 et l'arrêté de décembre 1996 relatifs à l'organisation des enseignements en cycle central. Ainsi se sont mises en place, en fonction des besoins et des goûts des élèves, des sections européennes, des sections sportives, des classes à horaire aménagé musicales. Dans ce même esprit, les dispositifs en alternance, en offrant aux élèves volontaires, dès l'âge de quatorze ans, la possibilité d'approcher le monde professionnel et les métiers qui s'y rapportent, répondent à cet objectif de diversification. Répondant à un véritable besoin, ils connaissent un développement important depuis la rentrée 2003. En s'appuyant sur un partenariat pédagogique avec les lycées professionnels, les établissements d'enseignement agricole et les entreprises, ils représentent une ouverture concrète du système éducatif. Afin d'aider les équipes dans les établissements et les responsables des entreprises, un cadrage réglementaire a d'ores et déjà été élaboré et publié (décret n° 2003-812 du 26 août 2003 et circulaire n° 200-134 du 8 septembre 2003), qui définit les modalités d'accueil en milieu professionnel d'élèves mineurs de moins de seize ans. Au-delà de ces dispositions, un accompagnement pédagogique est en cours, visant à renforcer cette voie de diversification à partir de la classe de 4e.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean Tiberi](#)

**Circonscription :** Paris (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 26812

**Rubrique :** Enseignement secondaire

**Ministère interrogé :** jeunesse et éducation nationale

**Ministère attributaire :** jeunesse et éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 20 octobre 2003, page 7964

**Réponse publiée le :** 6 janvier 2004, page 145